



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

Adresses mail : cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr
snc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC

Audioconférence du 26 mars avec la Direction Générale

Sujet d'urgence sanitaire :

Participant à un marché ministériel, **la DGFIP a fait l'acquisition de masques (norme FP2)** pour en doter certaines catégories de personnel :

- => trésoreries hospitalières ;
- => agents d'accueil sur RV ;
- => agents des centres éditiques.

Par ailleurs, **avec le concours du SDNC, une production de vitres hygiaphone en plexiglass** a été entreprise afin de doter les trésoreries hospitalières en priorité ainsi que d'autres services en contact avec le public. Toutefois, les effets rapides de cette initiative doivent être tempérés : capacités de fabrication (quelques dizaines par semaine – environ 50) et les difficultés d'acheminement sur les sites concernés. La DG fait au mieux pour faire avancer sur ce volet prévention.

La CGC a salué ces initiatives. Avec la CGT, elle a incité la DG à étendre l'attribution des masques aux informaticiens, CMI et autres intervenants nomades, mis à forte contribution en cette période et nécessairement en contact très rapproché avec leurs collègues.

Nouvelles règles de quatorzaine : la DGAFP a édicté de nouvelles règles ministérielles en la matière. Selon notre compréhension, car nos interlocuteurs sont demeurés assez imprécis, cette directive viserait à alléger le dispositif de retour dans les services des agents « en contact avec un patient malade », placés en quatorzaine par précaution. A l'issue de cette période, en l'absence de manifestation de symptôme, les intéressés pourraient reprendre le service « de droit » sans procédure préalable, avec toujours la faculté de consulter le médecin de prévention.

Publicité foncière et SDE : confirmation d'un maintien minimum d'activité mais sans ouverture au public. Les postes fermés doivent rouvrir le 30 mars avec un personnel minimum sur place : 2 à 3 personnes maxi en présentiel selon les indications du DG.

Gardes d'enfants / facilitation de reprise de service: la DGFIP a engagé un recensement national en liaison avec les directeurs locaux et les préfets afin d'envisager les possibilités d'étendre aux agents DGFIP susceptibles de participer aux missions prioritaires les moyens substitutifs de garde accordées aux personnels soignants. Cet octroi dépendra des places disponibles en local.

Les vacataires : à la demande expresse de la CGC, la DG a indiqué que les vacataires doivent demeurer chez eux, n'accomplissant pas des missions prioritaires par définition. Ils demeureront rémunérés. Toute entorse à cette règle devra être remontées.

L'administration et les syndicats sont revenus brièvement sur des sujets déjà évoqués :

=> la **campagne IR** ;

=> la **restauration des agents sur place** ; plateaux repas / tickets restaurants ;

=> la sortie des **mouvements de mutation/affectation** (informations à venir semaine prochaine)
(cf. nos informations LE LIEN précédemment communiquées, actuellement inchangées).

La DG a également été questionnée au sujet des **stagiaires en cours de scolarité** : quel sera la suite donnée à leur formation en cours ? Sera-telle abrégée ?

A SUIVRE...

Audioconférence avec le ministre vendredi 27 mars

Audioconférence avec la DGFIP le lundi 30 mars